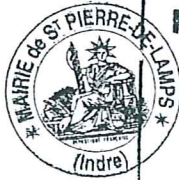


PLP



**PRÉFECTURE**  
06 NOV. 2006  
**DE L'INDRE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**ARRIVÉE  
CPDP**  
22 NOV. 2006

Nombre de conseillers :  
en exercice : 8  
présents : 8  
votants : 8

L'an deux mil six  
le: 13 octobre,  
le Conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-DE-LAMPS  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur André TISSIER, Maire.

**OBJET:**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2006.  
**PRESENTS :** MM. Tissier A., Auger J.M., Chevalier X., Cuenoud A.,  
Lacote J., Legard E., Mme Menut D. et M. Voisenet J.P.  
**ABSENT :** Néant.

**OPPOSITION A  
LA LIGNE GRANDE  
VITESSE  
LIMOGES-POITIERS.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du  
courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil  
Général Louis Pinton, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de  
ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

**D.D.A.S.S. - 36**  
03 NOV. 2006  
**COURRIER ARRIVÉ**

s'oppose à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-  
-POITIERS qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux - Paris au  
niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de  
côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million  
d'habitants ;

rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres  
régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait  
connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son  
territoire ;

demande :

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

**Préfecture de l'Indre**  
- 6 NOV. 2006  
**Cabinet**

**Reçu à la Préfecture**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Pour copie conforme.  
Saint-Pierre-De-Lamps, le 17 octobre 2006.  
Le Maire.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :

le 19 OCT. 2006

Publié ou notifié le :



①



*Handwritten signature*

CABINET